

de la municipalité Novembre 2018

11 novembre : centenaire de la fin de la Grande guerre

Vous êtes invités à la commémoration de l'Armistice qui se déroulera ainsi :

-11h : rassemblement place de la mairie et cortège mené par les Anciens Combattants

-11h30 : cérémonie au Monuments aux Morts

-12h : apéritif sous le préau de l'école

Et exposition de documents relatifs à la Grande Guerre. Ces derniers sont extraits notamment de l'exposition organisée à la salle des fêtes en 2014. Vous êtes invités à communiquer à la mairie tout document que vous jugez utile de faire connaître pour reconstituer cette partie de notre histoire locale. Retrouvez les 18 qui figurent sur le monument aux morts

<http://www.montignac-de-lauzun.fr/ceux-de-1914>

Rénovation de la salle des fêtes. Elle se poursuit normalement après un retard pris cet été en raison d'une défection du charpentier et d'un retard de fourniture de vitrages. La livraison n'interviendra donc que fin janvier et non fin décembre. Les réservations peuvent donc être **faites à partir de février.**

Plan communal de sauvegarde. Ce document élaboré par la mairie indique les moyens et les personnes mobilisables en cas de catastrophe compte tenu des risques majeurs encourus sur la commune : tempête, intempérie hivernale, panne d'alimentation électrique ou d'eau potable, diffusion de matières toxiques.... Obligatoire, il sera tenu à jour et communiqué à la préfecture.

Logements municipaux : les appartements de l'ancienne poste et de la mairie ont été rénovés et sont désormais occupés par de nouveaux locataires. L'appartement de l'ancienne école (où résidait Mme Paponneau avant son déménagement à la maison de retraite de Miramont) sera loué provisoirement en attendant la mise en vente de l'ensemble du bâtiment, décidée par le conseil municipal compte tenu de travaux importants de rénovation qui y seraient nécessaires.

Autres logements et opérations immobilières: La maison neuve inoccupée située à la sortie du village route de Maurillac vient d'être rachetée. L'ancienne maison de Mme Marsalet-Goudeneche sera mise en vente par les Domaines après son évaluation.

Plan d'adressage. Mis au point avec l'aide de la Poste celui-ci ne sera effectif que lorsque les numéros et les plaques de rue seront posés, au début de l'année prochaine. C'est seulement à ce moment qu'il faudra l'indiquer à vos correspondants et aux administrations (sachant que vous pouvez conserver le nom du « lieu-dit » en complément). La mairie vous donnera alors les modalités pratiques sachant d'ores et déjà **qu'il n'y aura pas besoin de modifier vos pièces d'identité** (Carte d'identité, permis de conduire, passeport).

Initiation à l'informatique et internet : Certaines souhaitent poursuivre par le cycle **d'approfondissement proposé par l'UNA** mais il faudrait constituer un groupe d'au moins huit personnes : **merci à toute personne intéressée d'indiquer sa candidature à la mairie ou à l'épicerie**. On rappelle la présence d'un ordinateur en libre service à l'épicerie qui vous permet de consulter votre messagerie, faire des recherches et éditer des documents.

Le secteur comprenant l'ouest de la commune (route de Laperche et route de Miramont) est programmé pour le déploiement de la fibre optique en 2019.

Télévision numérique terrestre : changement de fréquences le 4 décembre 2018 pour ceux qui disposent d'une antenne en râteau. Vous pouvez consulter la brochure https://www.recevoirlatnt.fr/fileadmin/contenu/Tousavospostes/phase_9/B700_ELUS_Prod.pdf

Impôts et taxes 2019: la commune ne fait pas partie de celles qui ont profité de la mesure gouvernementale pour augmenter le taux de taxe d'habitation. **La suppression d'un tiers de la taxe d'habitation** est donc effective pour tous ceux qui y sont éligibles, ce dégrèvement étant intégralement compensé par l'Etat dans le budget communal.

Avec la taxe foncière, une contribution de 6 € est affectée à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (« GEMAPI ») couvrant désormais obligatoirement tous les bassins fluviaux, la commune de Montignac étant concernée principalement par le bassin du Dropt et en partie par celui du Tolzat.

On rappelle que la communauté des communes et le Département de Lot-et-Garonne ont une part importante dans cette taxe foncière. **Le conseil municipal a voté une réduction de 5 % de la part communale de taxe foncière sur les propriétés non bâties**, qui devrait prendre effet en 2019.

La **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** apparaît spécialement alors qu'elle était fondue dans la taxe foncière. La commune a choisi de ne pas modifier le système de collecte des déchets ménagers en « porte-à-porte » que nous avons jugé trop onéreux : nous restons donc en collecte sur des sites d'apport volontaire avec des bacs de collecte sélective. Une augmentation du nombre de bacs et une collecte de verre ont été demandés à la communauté des communes pour le site de Carnicot utilisé aussi par des passagers. Nous y installerons prochainement un panneau d'information et de sensibilisation, rappelant notamment que la déchetterie communautaire de Miramont (zone de Favard au 500 chemin de Villanova) est à disposition pour les déchets encombrants

*Merci d'observer les **règles de tri sélectif notamment pour la poubelle jaune**, des sacs jaunes sont à votre disposition à l'épicerie pour faciliter le transport de vos déchets qui y sont destinés. De même une boîte de collecte des **piles usagées est à l'entrée de l'épicerie**. « Sauver la planète » requiert un effort de tous...*

Le juste poids de la citrouille : 50,3 kilos.

Félicitations à Jon Gotensy, Thierry Archambeau, Jean-Claude Buoro vainqueurs du concours d'évaluation du spécimen « Montignac » fourni par Mme et M. Lebec et exposé à l'épicerie, concours organisé par le comité d'animation ayant réuni plus d'une centaine de participants.